

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C
12, RUE DE LA ROCHE

55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
28/02/2025	F01250200101	410166	F01250200101	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Saint-Masmes					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.25	M3	199.00	845.75	20 %
403	SP CEMEXA	4.25	M3	15.00	63.75	20 %
TI	Transport incomplet	1.75		23.00	40.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.25	UN	1.50	6.38	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.25	UN	2.50	10.63	20 %
552	REP	4.25	UN	1.68	7.14	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/04/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	973.90 €
Total TVA :	194.79 €
Total TTC :	1,168.69 €
RESTE A PAYER :	1,168.69 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250200101	F01250200101	28/02/2025	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 016924 Saint-Masmes						
24/02/2025	004411125	410166	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.25	M3
24/02/2025	004411125	410166	552	REP	4.25	UN
24/02/2025	004411125	410166	403	SP CEMEXA	4.25	M3